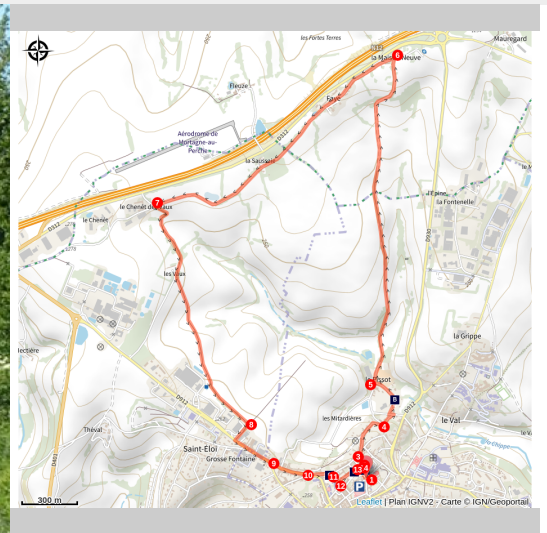


Le Pissot, par monts et par vaux

Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche -
Mortagne-au-Perche



En quittant le centre-ville, vous découvrirez un premier site de l'ancienne tannerie de Mortagne-au-Perche au Pissot, le long de la Chippe, et vous rejoindrez un chemin de terre. Tout au long de ce chemin il sera opportun de se retourner régulièrement pour découvrir des points de vue sur la ville de Mortagne-au-Perche. Vous pourrez également observer les essences locales : chêne, frêne, hêtre, sureau, aubépine (au lieu-dit Faye). En contre bas, un ancien fournil s'observe avec son toit à quatre pans. En continuant jusqu'au manoir du Chenêt des Vaux (manoir privé) pour revenir vers Mortagne-au-Perche, vous aurez une vue imprenable sur les anciens remparts et ses faubourgs.

Départ vers les faubourgs de Mortagne-au-Perche, puis découverte de vues panoramiques sur la ville en passant par un ancien séchoir à peaux.

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 2 h

Longueur : 6.8 km

Dénivelé positif : 116 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Boucle

Thèmes : Panorama et paysages

Itinéraire

Départ : Mortagne-au-Perche, place du tribunal

Arrivée : Mortagne-au-Perche, place du tribunal

Communes : 1. Mortagne-au-Perche

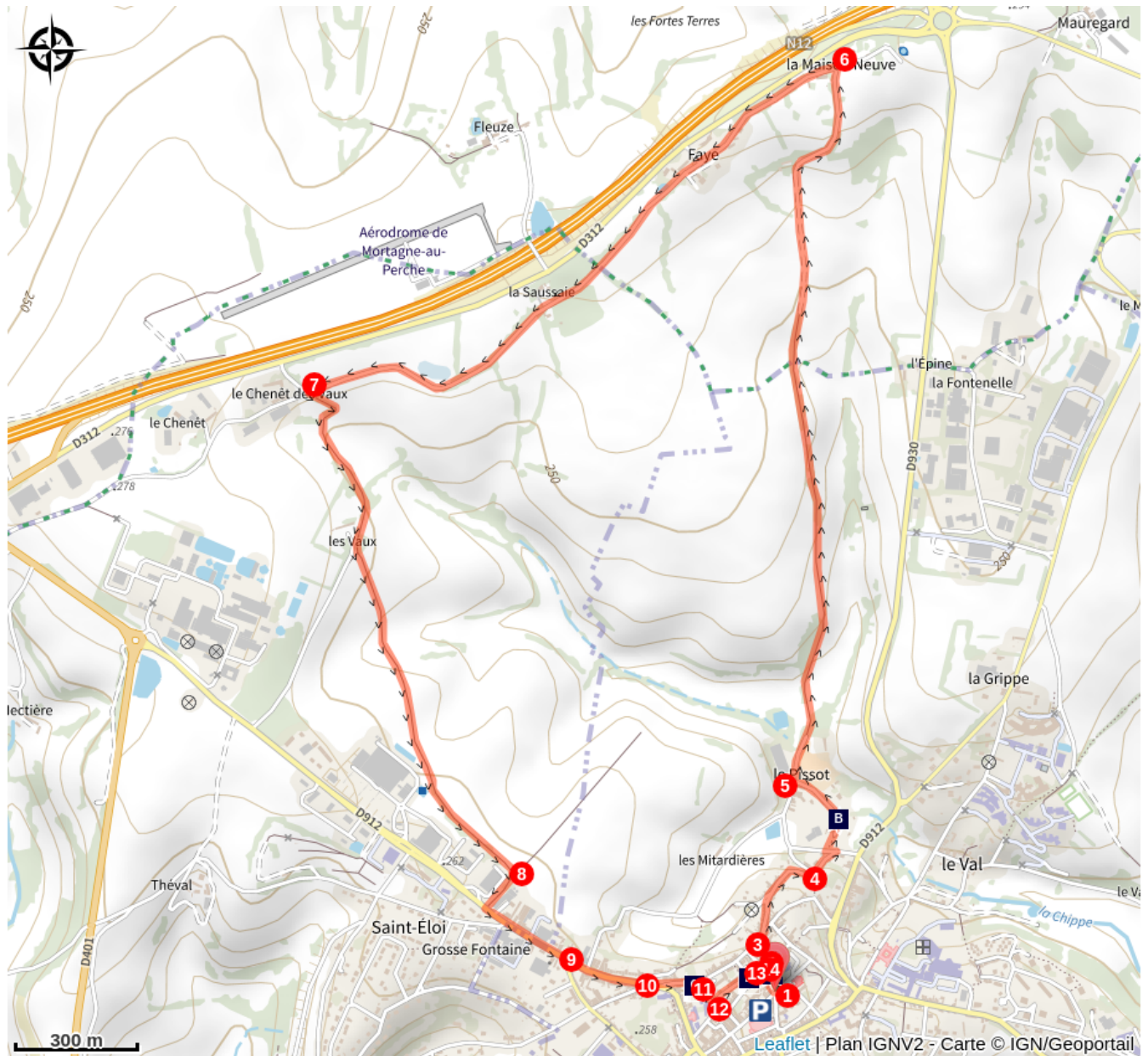
2. Saint-Hilaire-le-Châtel

3. Saint-Langis-lès-Mortagne

Départ de la place du Tribunal

1. Remonter la place et prendre à droite **la rue de Toussaint**
2. Rejoindre **la Place aux Cerfs** en traversant la rue des Tailles.
3. Emprunter la rue de Rouen et descendre à gauche **rue du Tertre**.
4. En bas de la rue du Tertre, prendre la route à gauche et tout de suite à droite **le chemin de terre** Passage du Pissot (entre 2 chicanes de bois)
5. Au bout du passage du Pissot, prendre à droite et continuer toujours tout droit sur le chemin de terre jusqu'au **lieu dit Bas Faye**
6. Au calvaire de la Maison Neuve, prendre à gauche et poursuivre jusqu'au **lieu-dit Le Chenêt des Vaux**
7. Juste avant le manoir du Le Chenêt des Vaux, prendre à gauche le chemin de terre qui descend
8. Tout au bout du chemin, prendre à droite pour remonter vers le Faubourg Saint Eloi
9. Arrivés au Faubourg Saint Eloi, tourner à gauche pour revenir vers le centre-ville
10. Passer devant le garage Elan et descendre la rue de Rouen
11. Arrivé au numéro 17 de la rue de Rouen, prendre la rue Quinconce à droite, en laissant l'ancien Presbytère dans son dos, puis continuer rue Pierre Boucher
12. Au numéro 6 de la rue Pierre Boucher, prendre à gauche rue du Jardinnet
13. Poursuivre par **la ruelle pavée du Vert galant**
14. Passé **le porche**, prendre à droite rue de Toussaint pour remonter au point de départ, place du Tribunal

Sur votre chemin...



Maison dite de Henri IV, au n°6 de la rue Toussaint
(A)
L'ancien Presbytère et son cadran solaire (C)

Un ancien séchoir à peaux (B)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Au niveau du Chenêt des Vaux, le chemin qui descend peut parfois être humide.

Comment venir ?

Accès routier

Ligne 70 du bus départemental.

Taxis

Locations de vélos et vélos électriques (se renseigner à l'OT, en centre-ville)

Lieux de renseignement

Maison du Parc naturel régional du Perche

Manoir de Courboyer - Nocé, 61340 Perche-en-Nocé

info.tourisme@parc-naturel-perche.fr

Tel : 02 33 25 70 10

<http://parc-naturel-perche.fr>



Office du Tourisme du Pays de Mortagne-au-Perche

36, place du Général de Gaulle, 61400 Mortagne-au-Perche

contact@ot-mortagneauperche.fr

Tel : 02 33 83 34 37

<http://www.ot-mortagneauperche.fr>

